

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Voici les différentes hypothèses utilisées pour le calcul des revenus des différents partenaires:

- Le projet est évalué sur une durée de quarante ans;
- Les revenus sont en dollars courants;
- La production annuelle est établie à 86 383 420 kWh/an;
- L'indexation du tarif d'achat d'électricité est fixée à 2,5% à compter de 2010;
- Le coût de construction est de 74 M\$;
- La valeur actuelle nette (VAN) donne la valeur des revenus en dollars d'aujourd'hui.

OPTION REDEVANCE

- La MRC de Minganie et les Innus d'Ekuanitshit obtiennent chacun 2,5% des revenus bruts en guise de redevance.

OPTION INVESTISSEUR

- La MRC de Minganie et les Innu d'Ekuanitshit participent à la hauteur de 25,5% de l'équité du projet et reçoivent 25,5% des revenus;
- Le taux d'intérêt pour le financement de la dette et de l'équité est de 8,5%;
- Le ratio de la dette par rapport à l'équité est de 80%-20%.

Courbe du Sault
Rivière Sheldrake
25 MW



AXOR

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

MRC de Minganie et Innu d'Ekuanitshit

Les revenus potentiels pour les différents partenaires locaux

OPTION REDEVANCE (5% du revenu brut)				
Partenaires		Tarif d'achat d'électricité HQD (indexé 2012)		
		7,5¢	8,0¢	8,5¢
Innu d'Ekuanitshit 2,5% = MRC de Minganie 2,5%	2012	170 175 \$	181 513 \$	192 858 \$
	2051	445 787 \$	475 487 \$	505 205 \$
	moyenne	286 745 \$	305 861 \$	324 978 \$
	VAN(40 ans)	2 354 075 \$	2 511 013 \$	2 667 951 \$

OPTION INVESTISSEUR (Participation à la hauteur de 25,5%)				
Partenaires		Tarif d'achat d'électricité HQD (indexé 2012)		
		7,5¢	8,0¢	8,5¢
Innu d'Ekuanitshit 25,5% = MRC de Minganie 25,5%	2012	0 \$	0 \$	0 \$
	2020	0 \$	0 \$	302 201 \$
	2031	0 \$	723 005 \$	907 171 \$
	2051	1 880 077 \$	2 181 854 \$	1 036 470 \$
	moyenne	566 042 \$	838 355 \$	848 636 \$
	VAN(40 ans)	1 308 241 \$	2 765 745 \$	4 319 502 \$

Courbe du Sault
Rivière Sheldrake
25 MW



AXOR

De: gcamire@axor.com
Envoyé: 9 juin 2009 16:47
À: Méthot, Marie-Josée (BAPE)
Cc: blastere@axor.com
Objet: SHELDRAKE - Dépôt Documentation BAPE

Bonjour Mme Méthot,

Tel que requis par la Commission, veuillez trouver ci-joint les documents suivants:

- 1- Tableau sur les revenus potentiels selon le type de structure de financement (7.5 , 8.0 et 8.5 cents)*;
- 2- Tableau comparatif des TRI pour les niveaux d'exploitation 68m et 69m;
- 3- Étude sur les milieux humides en Ontario par *Assada, Warner et Schiff*;
- 4- Proposition alternative pour le canal de dévalaison(passe à poissons)-(voir plan D-V6-R2-018.pdf).

* L'initiateur souhaite émettre un commentaire qui devra être soumis à la Commission concernant le calcul des revenus pour les communautés locales en cas de participation en tant qu'investisseur dans le projet. Les conditions de financement de la dette et de l'équité n'étant pas fixées pour la MRC et les Innu, l'initiateur a basé ses résultats sur des hypothèses de financement qui pourraient s'avérer être à l'avantage ou au désavantage des communautés concernées. Dans l'incertitude, l'initiateur souhaite informer la Commission des variations importantes de revenus dues aux termes de financement.

Ces commentaires s'appliquent également à la deuxième série de questions reçue par l'initiateur, qui requiert le calcul de revenus pour la communauté dans l'éventualité d'une participation financière. Des hypothèses de financement devraient être fournies par la Commission pour obtenir une information valable.

Par ailleurs, en ajout, l'initiateur souhaite déposer à la commission un document concernant l'aménagement du canal de fuite à la centrale(voir fichier joint).

Tel que demandé par la Commission, ces documents vous parviendront en 7 copies imprimées et 1 copie électronique.

À noter que nous tenterons de soumettre les réponses à la deuxième série de questions de la Commission pour le 15 juin prochain.

En espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos meilleures salutations,

Guillaume Camiré *ing. p.*
Ingénieur de projets, Division Énergie
Project Engineer, Energy Division

AXOR

 (514) 846 4000 #425

 (514) 846 7209

 www.axor.com